



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022

ID : 063-200071199-20220208-CCPL_2022_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **1^{er} février 2022**

Date d'affichage : **2 février 2022**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de St-Denis-Combamazat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, David DESPAX, Gilles MAS.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE.

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-19 : **TOURISME - AIRE DE CAMPING-CAR DE MARINGUES -
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Bernard MANILLERE

La commune de Maringues est l'un des trois bourgs-centre de la communauté de communes Plaine Limagne, dynamique et en pleine réflexion sur la redynamisation de son centre-bourg.

Afin de permettre aux usagers de camping-cars de se stationner en vue de découvrir les richesses de la ville, tout en délaissant leurs véhicules au profit d'une déambulation douce (piéton/vélo), la communauté de communes souhaite réaliser une aire de services pour camping-cars.

Plaine Limagne souhaite ainsi étoffer son offre de services pour camping-caristes sur son territoire par la création d'une troisième aire de services à Maringues (les deux autres aires étant à Aigueperse et à Randan).

L'objectif à l'échelle de la commune est le développement de l'économie de proximité, de la fréquentation des quartiers par des mobilités douces, de favoriser l'accès à la future voie verte et de développer son offre touristique.

Les résultats attendus à l'échelle de l'intercommunalité et d'offrir la possibilité d'un troisième point de stationnement pour les camping-caristes, de valoriser son offre de randonnée et de déambulation vélo par le biais de la future voie verte, ainsi que participer à la redynamisation du centre-bourg de Maringues.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Euros HT	%	Recettes	Euros HT	%
Honoraires	10 270,00 €	6 %	DETR	48 195,08 €	30 %
Travaux	129 735,00 €	81 %	DSIL	55 325,13 €	34 %
Imprévus/actualisations	20 645,25 €	13 %	Subvention du conseil départemental 63	25 000,00 €	16 %
			Autofinancement	32 130,05 €	20 %
Total	160 650,25 €	100 %	Total	160 650,25 €	100 %

Il est proposé d'adopter l'opération, de valider les plans de financement prévisionnels du projet et d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adopter l'opération d'aire de camping-car de Maringues ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès des services du département du Puy-de-Dôme et de la préfecture du Puy-de-Dôme et de la préfecture de région ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et notamment pour signer tous les documents afférents.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 17/02/2022

Le président,